



SEANCE DU 17 OCTOBRE 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Monétaire et Financier National de la République Centrafricaine s'est réuni, en session ordinaire, le 17 octobre 2009, dans les locaux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Bangui, République Centrafricaine, sous la Présidence de Monsieur **Albert BESSE**, Ministre des Finances et du Budget, son Président statutaire, en présence de Monsieur **Philibert ANDZEMBE**, Gouverneur de la BEAC.

Monsieur **Camille KELEFIO**, Directeur National, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Après l'adoption de l'ordre du jour comportant onze (11) points et l'approbation du procès verbal de la réunion du 02 juin 2009, le Comité a examiné l'évolution récente de l'environnement économique international au 30 septembre 2009, ainsi que la situation économique nationale au 30 juin 2009 et les perspectives pour le reste de l'année 2009.

Le Comité a noté qu'après la grave récession consécutive à la crise financière mondiale et l'effondrement du commerce international en 2008, une légère reprise de l'activité économique mondiale a été amorcée au cours des neuf premiers mois de l'année 2009. Ce redressement de l'activité économique est en liaison avec les effets des politiques volontaristes de relance budgétaire et des politiques monétaires expansionnistes. Dans ses perspectives de l'économie mondiale du mois d'octobre 2009, le Fonds Monétaire International (FMI) a révisé à la hausse ses prévisions de croissance mondiale pour 2009 et 2010. Toutefois, cette reprise demeure fragile et des risques de retournement sont élevés, en liaison avec la morosité croissante du marché de l'emploi, la faiblesse des investissements privés et le non achèvement de l'assainissement du système financier mondial cumulé à la fragilité des conditions d'endettement de nombreux pays.

Sur les marchés des principales matières premières, les cours mondiaux de café, de coton et des grumes se sont légèrement améliorés, en rapport essentiellement avec la timide reprise de la croissance mondiale. Par contre, le prix des sciages a connu un recul sur la période sous revue. Dans le même temps, les cours du baril de pétrole se sont orientés à la hausse, oscillant autour de 70 dollars, sous l'effet de la reprise modérée de l'économie mondiale, de l'affaiblissement du dollar et de l'augmentation des stocks aux Etats-Unis.

Au niveau des marchés des changes, l'euro a continué de s'apprécier face au dollar, au cours de la période sous revue, malgré la légère amélioration de l'économie américaine et la politique adoptée par la Réserve Fédérale pour la sortie de crise.

Sur les marchés monétaires, dans un contexte d'affaiblissement des tensions inflationnistes, les principales Banques Centrales ont poursuivi leur politique d'assouplissement monétaire en vue de soutenir la relance économique.

Dans la Zone CEMAC, les perspectives actualisées pour l'année 2009 indiquent un affaiblissement du taux de croissance de l'activité économique, en liaison, notamment, avec la propagation des effets de la crise internationale sur les secteurs du bois, du manganèse et du diamant. Ainsi, le taux de croissance du PIB s'affaiblirait à 2,1 % en 2009. L'inflation resterait au-dessus de la norme communautaire, se situant en fin d'année autour de 4 %. Les comptes publics et extérieurs se dégraderaient, à -0,6 % du PIB et -12,3 % du PIB respectivement, sous l'effet essentiellement de la baisse des recettes pétrolières.

Au niveau national, les membres du Comité Monétaire et Financier National, ont relevé qu'au premier semestre 2009, le rythme de croissance de l'activité économique continue de décélérer, en relation avec la contraction des productions forestière et minière, lourdement affectées par la crise financière internationale, ainsi que la baisse de la production énergétique et des activités industrielle, commerciale et de transports. Cependant, les secteurs agricole, des Bâtiments et Travaux Publics et des télécommunications sont restés dynamiques ; et permettraient à la RCA de réaliser une croissance modeste de 2% cette année.

Sur le front des prix à la consommation, le taux d'inflation a progressé de 10,1 % en moyenne annuelle, en rapport avec les effets de la hausse des prix à la pompe des produits pétroliers et la spéculation entretenue par des oligopoles sur certains segments de marchés. Néanmoins, en glissement annuel, on note une légère amélioration du niveau de l'inflation.

Au niveau des finances publiques, l'exécution budgétaire a été globalement satisfaisante, grâce à la détermination du Gouvernement à mettre en œuvre les mesures de réformes contenues dans le programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance. De ce fait, les recettes ont progressé de 14,4 %, faisant ressortir un solde primaire positif qui a favorisé le respect de ce critère quantitatif du programme FRPC.

Du côté des réformes structurelles, le Gouvernement a mis en œuvre l'ensemble des mesures de réformes structurelles, notamment, celles du programme appuyé par la FRPC. Cela a permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2009, dont les effets immédiats sont l'amélioration du profil d'endettement et la réduction des tensions sur la trésorerie de l'Etat.



Examinant l'évolution des principaux agrégats monétaires de la RCA au 31 juillet 2009, les membres du Comité ont observé une baisse des avoirs extérieurs nets et du crédit à l'économie, une légère dégradation de la position nette du Gouvernement, ainsi qu'une légère progression de la masse monétaire.

En ce qui concerne les activités du marché monétaire, elles ont été caractérisées au 31 août 2009 par une absence totale des interventions de la Banque Centrale en faveur des établissements de crédit, le manque de dynamisme du compartiment interbancaire et une hausse des placements auprès de la Banque Centrale. En outre, le Comité a pris acte des décisions du Comité de Politique Monétaire, prises lors de sa séance du 29 juin 2009, de réaménager les différents instruments de politique monétaire.

Poursuivant l'examen de son ordre du jour, le Comité a noté avec satisfaction l'évolution des relations de la République Centrafricaine avec les Institutions Financières Internationales, marquée, notamment, par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE ayant permis l'allègement total de la dette de la République Centrafricaine au titre de l'IADM. A cet effet, les membres du Comité félicitent les Autorités Centrafricaines pour avoir franchi cette étape importante, dans un contexte difficile de sortie de crise. Le Comité les engage à maintenir le rythme des réformes en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Enfin, les membres du Comité ont pris connaissance des notes d'information relatives à la Mise à jour des données de la programmation monétaire, à la Surveillance Multilatérale, au projet d'Emission des Titres Publics par les Etats de la CEMAC et à la mise en place des Systèmes de Paiement et de Règlement en zone CEMAC. Puis, ils ont pris acte des mesures adoptées par les Organes de décisions de la BEAC et de l'UMAC, ainsi que de la Zone Franc.

Fait à Bangui, le 17 octobre 2009

LE PRESIDENT STATUTAIRE
DU COMITE MONETAIRE ET FINANCIER NATIONAL
DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET



Albert BESSE